
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 12 décembre 2023 à 19 h
815, rue Bel-Air, salle 02-101**

MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT PRÉSENTS :

Benoit Dorais, maire d'arrondissement
Craig Sauvé, conseiller de ville
Tan Shan Li, conseillère d'arrondissement
Anne-Marie Sigouin, conseillère d'arrondissement
Alain Vaillancourt, conseiller de ville

formant quorum sous la présidence du maire d'arrondissement, monsieur Benoit Dorais.

MEMBRES DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE PRÉSENTS :

M. Sylvain Villeneuve, directeur d'arrondissement
Mme Sylvie Parent, secrétaire d'arrondissement
M. Christian Bissonnette, directeur – Travaux publics
M. Marc-Antoine Dionne, directeur - Culture, sports, loisirs et développement social
M. Benoit Glorieux, directeur – Services administratifs
M. Marc-André Hernandez, directeur – Aménagement urbain et patrimoine
Mme Daphné Claude, secrétaire-rechercheuse

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Ouverture de la séance

Le maire déclare la séance ouverte à 19 h 03.

Un événement précède la tenue de la séance :

- Signature du Livre d'or par Alain Boucher, directeur général des Loisirs Saint-Henri

10.01

CA23 22 0357

**Adopter de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du
12 décembre 2023**

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 12 décembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

CA23 22 0358

**Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le
13 novembre 2023, à 19 h**

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 13 novembre 2023, à 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.03

Période de commentaires des élus

Le maire Dorais aborde les points suivants :

Lutte contre les rénovictions
Appel aux dons de manteaux, de livres et de denrées alimentaires

La conseillère Sigouin aborde les points suivants :

Mise à sens unique de la rue Hamilton
Plan d'action en cohabitation sociale 2023-2025
Concours d'architecture pour le centre Gadbois
Programmation du Temps des Fêtes
Achat local

Le conseiller Vaillancourt aborde les points suivants :

Déneigement de la piste du Canal de Lachine
Début des activités hivernales

Le conseiller Sauvé aborde le point suivant :

Retour sur le premier chargement de neige

La conseillère Li aborde le point suivant :

Activités du Temps des Fêtes

10.04

Période de commentaires du public - Demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 1838-1842, rue Le Caron (dossier en 40.01)

Aucun commentaire.

10.05

Dépôt du rapport de suivi des requêtes de citoyens

Le maire mentionne que le rapport est déposé sur le site Internet de l'arrondissement.

10.06

Période de questions et commentaires du public

À 19 h 42, le maire annonce le début de la période de questions. La personne mentionnée ci-dessous adresse une question relative au sujet suivant :

Florian Bobeuf	Réduction des îlots de chaleur
Pascale Papin	Camionnage et réfection de rues dans Griffintown
Marc Boissé-Kippen	Projet du Nordelec
Patrick Rhéaume Espinoza	Projet du Nordelec

La période de questions prend fin à 19 h 54.

10.07

Dossiers concernant l'arrondissement inscrits au conseil municipal et au conseil d'agglomération

Le maire mentionne les dossiers concernant l'arrondissement qui étaient inscrits pour adoption par le conseil municipal ou le conseil d'agglomération au mois de novembre.

10.08

Il est proposé par la conseillère Sigouin, appuyé par le conseiller Vaillancourt, de réunir pour fins d'études les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

CA23 22 0359

Accorder un contrat à G-Tek, pour des services d'hydro-excavation, incluant le transport et la disposition des résidus, pour une période de deux ans, au montant de 335 405,07 \$ / Autoriser une dépense totale de 335 405,07 \$, comprenant les taxes - Appel d'offres public 23-20131 (lot 2) - 6 soumissionnaires (dossier 1230663004)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'accorder à G-Tek, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de services d'hydro-excavation, incluant le transport et la disposition des résidus, pour une période de deux ans, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 335 405,07 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20131 (lot 2);

De procéder à une évaluation du rendement de l'adjudicataire;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1230663004

CA23 22 0360

Octroyer un soutien financier de 78 632,63 \$ pour l'année 2024 et de 78 632,63 \$ pour l'année 2025, à Loisirs & Culture Sud-Ouest, pour la réalisation d'une programmation d'activités de loisirs et d'un camp de jour / Approuver le projet de convention à cet effet (dossier 1236481002)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'octroyer un soutien financier de 78 632,63 \$ pour l'année 2024 et de 78 632,63 \$ pour l'année 2025, à Loisirs & Culture Sud-Ouest, pour la réalisation d'une programmation d'activités de loisirs et d'un camp de jour;

D'approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1236481002

CA23 22 0361

Octroyer une contribution financière de 50 000 \$ pour l'année 2024 à la SDC Monk pour soutenir sa mission de revitalisation commerciale / Approuver un projet de convention à cet effet (dossier 1238062013)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'octroyer une contribution financière de 50 000 \$, à la SDC Monk, pour soutenir sa mission de revitalisation commerciale;

D'approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1238062013

CA23 22 0362

Octroyer une contribution financière de 50 000 \$ pour l'année 2024 à la Société de développement commercial Les Quartiers du Canal pour soutenir sa mission de revitalisation commerciale / Approuver un projet de convention à cet effet (dossier 1238062014)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'octroyer une contribution financière de 50 000 \$, à la Société de développement commercial Les Quartiers du Canal, pour soutenir sa mission de revitalisation commerciale;

D'approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.04 1238062014

CA23 22 0363

Octroyer une contribution financière de 50 000 \$ pour l'année 2024 à la Société de développement commercial Pointe-Saint-Charles pour soutenir sa mission de revitalisation commerciale / Approuver un projet de convention à cet effet (dossier 1238062015)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'octroyer une contribution financière de 50 000 \$ à la Société de développement commercial Pointe-Saint-Charles pour soutenir sa mission de revitalisation commerciale;

D'approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.05 1238062015

CA23 22 0364

Affecter une somme du Fonds réservé au déneigement afin de financer le déneigement d'un tronçon de la piste du Canal Lachine et accorder à cette fin un contrat à C.M.S. Entrepreneurs Généraux inc. au montant de 73 629,99 \$, incluant les taxes - Contrat de gré à gré en vertu du Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle (18-038) - contrat n° 212362 - 2 soumissionnaires (dossier 1235398001)

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'affecter une somme de 67 234 \$, net de ristournes de taxes, du Fonds de déneigement de l'arrondissement pour le déneigement d'un tronçon de la piste du Canal Lachine;

D'octroyer un contrat à C.M.S. Entrepreneurs Généraux inc. au montant de 73 629,99 \$, incluant les taxes pour le déneigement d'un tronçon de la piste du Canal Lachine;

D'imputer cette dépense après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.06 1235398001

CA23 22 0365

Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour le mois d'octobre 2023 (dossier 1230219013)

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

De prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009) pour le mois d'octobre 2023, de la liste des bons de commandes de moins de 25 000 \$, de la liste des factures non associées à un bon de commande et des virements budgétaires pour la période comptable d'octobre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1230219013

Il est proposé par le conseiller Sauvé, appuyé par la conseillère Sigouin, de réunir pour fins d'études les articles 30.02 à 30.06 de l'ordre du jour.

CA23 22 0366

Autoriser le dépôt de la demande de financement au Programme d'aide financière aux infrastructures sportives, récréatives et de plein air, pour le projet de rénovation et mise aux normes du Centre sportif de la Petite-Bourgogne (dossier 1236681008)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'autoriser le dépôt d'une demande de financement au Programme d'aide financière aux infrastructures sportives, récréatives et de plein air (PAFIRSPA) pour le projet de rénovation et mise aux normes du Centre Sportif de la Petite-Bourgogne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.02 1236681008

CA23 22 0367

Autoriser une affectation de surplus maximale de 50 000 \$ pour le déploiement de toilettes chimiques en soutien aux personnes vulnérables pour l'année 2024 (dossier 1238778001)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'autoriser une affectation de surplus maximale de 50 000 \$ pour le déploiement de toilettes chimiques en soutien aux personnes vulnérables pour l'année 2024;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.03 1238778001

CA23 22 0368

Radier des livres de la Ville la somme de 5 003,89 \$ en capital, ainsi que tout solde dû en recouvrement de coût pour dommages à des conduits souterrains, Compte 16-205476-1, exercice 2015 (mod 1) et exercice 2016 (mod. 1, 2 et 3) (dossier 1239546003)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'accepter de radier des livres de la Ville la somme de 5 003,89 \$ en capital et tout solde dû en recouvrement de coût pour dommages à des conduits souterrains. Compte 16-205476-1, exercice 2015 (mod 1) et exercice 2016 (mod. 1, mod. 2 et mod. 3);

D'imputer cette radiation conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.04 1239546003

CA23 22 0369

Affecter une somme maximale de 122 000 \$ des surplus budgétaires pour financer, en 2024, le prolongement du poste temporaire de conseiller en planification (emploi 302240) assurant le fonctionnement optimal de la structure du bureau de projets de la Direction des travaux publics / Reporter tout solde résiduel du montant de surplus affecté pour une utilisation ultérieure au financement du même poste (dossier en référence 1229364006) (dossier 1239364006)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'affecter une somme maximale de 122 000 \$ des surplus budgétaires pour financer, en 2024, le prolongement du poste temporaire de conseiller en planification (emploi 302240) assurant le fonctionnement optimal de la structure du bureau de projets de la Direction des travaux publics;

D'autoriser le report de tout solde résiduel du montant de surplus affecté pour une utilisation ultérieure au financement du même poste (dossier en référence 1229364006).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.05 1239364006

CA23 22 0370

Approuver l'entente relative à l'indemnité complète et finale à verser à LDM Capital inc. à titre de propriétaire au montant de 5 959 182 \$ plus intérêts courus, à la suite de l'expropriation du lot 1 853 744 du cadastre du Québec (dossier 1230059003)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'approuver l'entente relative à l'indemnité complète et finale à verser à LDM Capital inc., à titre de propriétaire, à la suite de l'expropriation de parties du lot 1 853 744 du cadastre du Québec;

De mandater le Service des affaires juridiques à préparer et à signer l'ensemble des documents nécessaires pour finaliser l'entente intervenue;

D'autoriser le Service des finances à émettre et transmettre à Me Louise Boutin du Service des affaires juridiques, un chèque pour l'indemnité complète et finale au montant de 5 959 182 \$ en capital, intérêts et frais plus 214,79 \$ d'intérêts par jour à compter du 1^{er} octobre 2023 et rédigé à l'ordre de Godard Bélisle St-Jean et Associés en fidéicommiss;

D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.06 1230059003

CA23 22 0371

Autoriser l'affectation d'un montant de 1 000 000 \$ à l'exercice financier 2023 en provenance du surplus de gestion - divers ainsi que de la réserve neige afin d'assurer une gestion financière équilibrée ainsi que la continuité des opérations d'ici la fin de l'année 2023 (dossier 1231991004)

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'autoriser l'affectation d'un montant de 1 000 000 \$ à l'exercice financier 2023 en provenance du surplus de gestion - divers ainsi que de la réserve neige afin d'assurer la gestion financière équilibrée et la continuité des opérations;

D'autoriser la provenance des fonds et les virements requis selon les informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.07 1231991004

CA23 22 0372

Accorder une dérogation mineure afin d'autoriser la modification d'ouvertures sur une façade pour l'immeuble portant le numéro 1838-1842, rue Le Caron (lot 1 243 955 du cadastre du Québec) (dossier 1238678012)

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme du 6 novembre 2023;

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'accorder une dérogation mineure afin d'autoriser la modification d'ouvertures considérées comme une composante architecturale d'origine sur une façade pour l'immeuble situé au 1838-1842, rue Le Caron (lot 1 243 955 du cadastre du Québec), et ce, malgré l'article 118 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1238678012

CA23 22 0373

Adopter un second projet de Règlement modifiant le Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016) et le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) (dossier 1237680008)

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 13 novembre 2023;

Considérant l'adoption d'un premier projet de règlement lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 13 novembre 2023;

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'adopter un second projet de Règlement modifiant le Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016) et le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1237680008

Il est proposé par le conseiller Vaillancourt, appuyé par la conseillère Li, de réunir pour fins d'études les articles 40.03 à 40.07 de l'ordre du jour.

CA23 22 0374

Adopter le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280), le Règlement sur les certificats d'autorisation de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA11 22007), le Règlement de lotissement de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA14 22014) et le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 22014) (dossier 1237680010)

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 13 novembre 2023;

Considérant l'adoption d'un projet de règlement lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 13 novembre 2023;

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280), le Règlement sur les certificats d'autorisation de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA11 22007), le Règlement de lotissement de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA14 22014) et le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 22014), qu'il soit numéroté 01-280-69 et qu'il soit soumis aux approbations requises par la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1237680010

CA23 22 0375

Adopter le Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la SDC Monk pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024 et imposant une cotisation (dossier 1238062010)

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 13 novembre 2023;

Considérant que le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 13 novembre 2023;

Considérant qu'aucun changement n'a été apporté au projet de règlement depuis son dépôt;

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la SDC Monk pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 et imposant une cotisation, qu'il soit numéroté RCA23 22010 et qu'il soit promulgué conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.04 1238062010

CA23 22 0376

Adopter le Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Les Quartiers du Canal pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024 et imposant une cotisation (dossier 1238062011)

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 13 novembre 2023;

Considérant que le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 13 novembre 2023;

Considérant qu'aucun changement n'a été apporté au projet de règlement depuis son dépôt;

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Les Quartiers du Canal pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 et imposant une cotisation, qu'il soit numéroté RCA23 22011 et qu'il soit promulgué conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.05 1238062011

CA23 22 0377

Adopter le Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Pointe-Saint-Charles pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024 et imposant une cotisation (dossier 1238062012)

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 13 novembre 2023;

Considérant que le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 13 novembre 2023;

Considérant qu'aucun changement n'a été apporté au projet de règlement depuis son dépôt;

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Pointe-Saint-Charles pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 et imposant une cotisation, qu'il soit numéroté RCA23 22012 et qu'il soit promulgué conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1238062012

CA23 22 0378

Adopter le Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2024) (dossier 1239364003)

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 13 novembre 2023;

Considérant que le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 13 novembre 2023;

Considérant qu'aucun changement n'a été apporté au projet de règlement depuis son dépôt;

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2024), qu'il soit numéroté RCA23 22013 et qu'il soit promulgué conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.07 1239364003

Il est proposé par le conseiller Sauvé, appuyé par la conseillère Sigouin, de réunir pour fins d'études les articles 40.08 à 40.12 de l'ordre du jour.

CA23 22 0379

Adopter, avec changement, le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2024) (dossier 1233547003)

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 13 novembre 2023;

Considérant que le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 13 novembre 2023;

Considérant qu'un changement a été apporté au projet de règlement depuis son dépôt, soit :

- l'ajustement de certains tarifs de l'article 7 relatifs à l'étude des plans en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 22014);

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'adopter, avec changement, le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2024), qu'il soit numéroté RCA23 22014 et qu'il soit promulgué conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.08 1233547003

CA23 22 0380

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), un premier projet de résolution autorisant l'usage « épuration des eaux » ainsi qu'une hauteur d'un étage pour la construction et l'occupation d'un bâtiment situé au 4681, rue Saint-Ambroise (lot 1 573 892 du cadastre du Québec) (dossier 1238208005)

Considérant qu'il s'agit de reconstruire un bâtiment essentiel au fonctionnement du système d'épuration des eaux usées de la Ville de Montréal;

Considérant que la hauteur inférieure à deux étages permet de construire un bâtiment qui reprendra la forme et la matérialité d'origine du bâtiment présent depuis 1934 sur le site;

Considérant que l'usage « épuration des eaux » est associé au site depuis la construction du bâtiment original en 1934;

Considérant qu'il s'agit d'un projet qui permet la présence d'espace vert en superficie significative pour le secteur;

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme du 6 novembre 2023;

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), un premier projet de résolution autorisant l'usage « épuration des eaux » ainsi qu'une hauteur d'un étage pour la construction et l'occupation d'un bâtiment situé au 4681, rue Saint-Ambroise (lot 1 573 892 du cadastre du Québec);

Nonobstant les exceptions ci-dessus décrites, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable;

D'obliger le propriétaire à respecter les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003) s'appliquent.

Les travaux visés par la présente résolution devront débuter dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. En cas de non-respect de cette exigence, les autorisations prévues à la présente résolution seront nulles et sans effet;

De déléguer au secrétaire d'arrondissement le pouvoir de fixer la date, l'endroit et l'heure de l'assemblée publique requise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.09 1238208005

CA23 22 0381

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), un premier projet de résolution autorisant les usages salle de réception, salle d'exposition et l'usage débit de boissons alcooliques lequel est conditionnel et complémentaire à l'usage salle de réception ou salle d'exposition, et ce, pour l'ensemble du deuxième étage du bâtiment situé au 5011, rue Notre-Dame Ouest (lot 1 573 499 du cadastre du Québec) (dossier 1238208006)

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme du 20 novembre 2023;

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), un premier projet de résolution autorisant les usages salle de réception, salle d'exposition, et l'usage débit de boissons alcooliques lequel est conditionnel et complémentaire à l'usage salle de réception ou salle d'exposition, et ce, pour l'ensemble du deuxième étage du bâtiment situé au 5011, rue Notre-Dame Ouest (lot 1 573 499 du cadastre du Québec);

Nonobstant les exceptions ci-dessus décrites, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable;

D'obliger le propriétaire à respecter les paramètres prévus ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003) s'appliquent;

Les travaux visés par la présente résolution devront débuter dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. En cas de non-respect de cette exigence, les autorisations prévues à la présente résolution seront nulles et sans effet;

De déléguer au secrétaire d'arrondissement le pouvoir de fixer la date, l'endroit et l'heure de l'assemblée publique requise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.10 1238208006

CA23 22 0382

Retirer le panneau d'arrêt situé sur la rue Hamilton en direction nord, à l'intersection de la rue Saint-Patrick et édicter une ordonnance, en vertu paragraphes 1° et 3° de l'article 3 du Règlement sur la circulation et le stationnement à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre C-4.1), décrétant la mise à sens unique vers le sud de la rue Hamilton, entre les rues Saint-Patrick et Jacques-Hertel (dossier 1238679002)

Attendu les paragraphes 1° et 3° de l'article 3 du Règlement sur la circulation et le stationnement à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre C-4.1), il est possible de déterminer les directions des voies et les manœuvres obligatoires ou interdites;

Considérant l'absence d'enjeux liés à la sécurité et à l'accessibilité du secteur;

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

De retirer le panneau arrêt situé sur la rue Hamilton en direction nord, à l'intersection de la rue Saint-Patrick;

D'édicter une ordonnance établissant la mise à sens unique vers le sud de la rue Hamilton, entre les rues Saint-Patrick et Jacques-Hertel;

D'autoriser l'installation de la signalisation appropriée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.11 1238679002

CA23 22 0383

Édicter les ordonnances nécessaires dans le cadre d'événements publics - décembre 2023 (dossier 1239838006)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), une ordonnance autorisant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, selon les sites et les horaires identifiés dans le tableau Programmation des événements dans l'arrondissement du Sud-Ouest - décembre 2023.

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8), une ordonnance autorisant la vente de boissons non alcoolisées, d'articles promotionnels et de nourriture, selon les sites et les horaires identifiés dans le tableau Programmation des événements dans l'arrondissement du Sud-Ouest - décembre 2023

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280, paragraphes 1° et 3° de l'article 531), une ordonnance autorisant l'installation d'enseignes et/ou de bannières, selon les sites et les horaires identifiés dans le tableau Programmation des événements dans l'arrondissement du Sud-Ouest - décembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.12 1239838006

Il est proposé par la conseillère Sigouin, appuyé par la conseillère Li, de réunir pour fins d'études les articles 40.13 et 40.14 de l'ordre du jour.

CA23 22 0384

Approuver les plans PIIA - Projet de transformation pour l'immeuble portant le numéro 430, rue Bourgeois (dossier 1238504022)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 22014), les plans d'architecture préparés par Atelier 9605, déposés et estampillés en date du 8 novembre 2023 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction à des fins de transformation pour le bâtiment situé au 430, rue Bourgeois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.13 1238504022

CA23 22 0385

Approuver les plans PIIA - Projet de construction pour l'immeuble portant le numéro 400, rue de l'Aqueduc (dossier 1238504023)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 22014), les plans d'architecture préparés par Calce Workshop, architecte, déposés et estampillés en date du 27 novembre 2023 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction pour le bâtiment situé au 400, rue de l'Aqueduc à la condition suivante :

- Exiger une garantie financière de 125 000\$ pour assurer la réalisation complète du bâtiment et des travaux d'aménagement paysager, incluant le dépôt d'un plan d'entretien des aménagements paysagers, avant l'émission du permis de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.14 1238504023

CA23 22 0386

Déposer les déclarations des intérêts pécuniaires des conseillères d'arrondissement (dossier 1237279007)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des conseillères d'arrondissement, mesdames Li et Sigouin, et ce, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
60.01 1237279007

Période de questions et d'informations réservée aux conseillers

Le conseiller Craig Sauvé souligne l'anniversaire et l'implication d'une bénévole de l'arrondissement, madame Carolyn Ekins Cutler.

70.01

À 20 h 03, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, le maire déclare la séance levée.

Benoit Dorais
Maire d'arrondissement

Sylvie Parent
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 15 janvier 2024.

Initiales Sylvie Parent